

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 03663

Numéro SIREN : 498 871 656

Nom ou dénomination : 3A RESEAUX

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt A2023/044526

3A RESEAUX

Société par actions simplifiée au capital de 71.000 €
Siège social : 31 rue Roger Salengro
69200 VENISSIEUX

498 871 656 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS ET LE PREMIER NOVEMBRE A QUATORZE HEURES, au siège social,

- La Société FARDEV, Société à responsabilité limitée, au capital de 2.300.999 € dont le siège social est à SAINT GENIS LAVAL (69230) – 10 Chemin du Clos Chipier, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 848 170 650, représentée par Monsieur Vincent FARGUE, en sa qualité de Président.

Propriétaire de la totalité des 71.000 actions de 1 euro de valeur nominale composant le capital social de la Société 3A RESEAUX, ci-dessus désignée.

Associée unique et Présidente de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, en qualité de directeur général à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Vincent FARGUE,**
Né le 13 mars 1973 à PARIS (75014)
demeurant à SAINT GENIS LAVAL (69230) 10 chemin du Clos Chipier,

Monsieur Vincent FARGUE, présent à la présente assemblée, déclare accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et satisfaire à toutes les obligations légales ou réglementaires.

La rémunération du directeur général sera fixée ultérieurement.

Toutefois, il pourra d'ores et déjà demander le remboursement des frais qu'il engagera pour le compte de la société sur présentation de justificatifs.

Il sera investi des pouvoirs tels que définis dans les statuts sociaux de la Société.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société FARDEV

Associée unique

Représentée par Monsieur Vincent FARGUE

DocuSigned by:
Vincent FARGUE
E4D869CB84C54FE...

M. Vincent FARGUE¹

DocuSigned by:
Vincent FARGUE
E4D869CB84C54FE...

Bon pour acceptation
des fonctions de
Directeur Général

¹ Faire précéder la signature de la mention manuscrite "**Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général**"